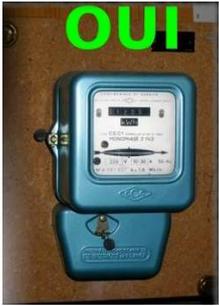


Le Collectif « Touche Pas à Mon Compteur 09 »



lance



un appel



à solidarité

car

- ENEDIS poursuit en justice un membre du collectif **pour avoir aidé des personnes à barricader leur compteur**
- ENEDIS l'accuse de « dégradation du bien d'un chargé de mission de service public » et parle d'avoir « trafiqué le compteur »

alors que

- la plaque d'acier (photo) a été posée à la demande des personnes concernées
- à leurs frais, et qu'elle ne touche pas le compteur, qui appartient à la commune
- la plaque est dans un coffret qui appartient aux usagers
- coffret qui se trouve sur leur emprise foncière

et que

- cette protection physique est la conséquence du non-respect par ENEDIS du droit que nous avons à refuser ce compteur connecté et nocif



Aucune poursuite à ce jour pour refus du compteur Linky

Enedis ne pose pas chez les usagers qui refusent, quand leur compteur est dans leur maison :

Les usagers des compteurs d'accès extérieur auraient-ils moins de droits que ceux dont le compteur est installé à l'intérieur des maisons ?

Non, bien sûr !



De plus :

Un jugement du 20 juin 2017 du Tribunal d'Instance de la Rochelle donne raison à un usager

qui avait barricadé son compteur et l'avait ensuite défendu physiquement contre un poseur qui voulait poser un Linky de force :

le juge a estimé que la réaction de l'utilisateur était « **proportionnée** »

à l'agression sur ses biens privés (les protections apposées sur son compteur).

AIDEZ-NOUS à payer les frais d'avocat pour défendre Gérard et venez le soutenir au Tribunal de Foix le 7 Février à 8h30 :

par chèque : à l'ordre et à l'adresse de **Gérard Yon, 11 Rue de la Bouscarre, Bourrut, 09000 GANAC**

par CB

: sur le site

www.lepotcommun.fr/pot/psxt5zwq